# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**en exercice : 48** **présents : 39** **pouvoirs : 6** **votants : 45**

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 25 septembre 2019

**Présents :**

MM PERROUIN, SABOURIN, LUCAS, BALEYDIER, JOUNIER, BOUHIER, TEURNIER, ARRAITZ, DE CHARRETE, BARON, RIPOCHE, BERTIN, MABIT, LAUMONIER, CORBET, ROCHET, RIVERY, BARAUD, RINEAU, MARCHAIS J.P., MARCHAIS J., POUPELIN, AUBRON, LEGOUT, BUZONIE,
MMES BRAUD, LERAY, MENARD, BABIN, TESSEREAU, HOUSSIN, CHOBLET, DAVIOT, SECHER, PETITEAU, MOSTEAU, CHARRIER, LE POTTIER, LACOSTE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr COIGNET (pouvoir à Mme BRAUD), Mme VIVANT (pouvoir à Mme DAVIOT), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr ROCHET), Mr AGASSE (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET).

**Absents excusés** : Mme ARBERT, Mr SERISIER et Mme PEROCHEAU.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Xavier RINEAU

## Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Vu le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) élaboré en Loire-Atlantique, à l'initiative de la Préfecture et du Département ;
Vu son approbation par arrêté préfectoral le 7 juillet 2017 ;
Considérant son objectif de renforcer l'offre de services au public, leur localisation et leurs modalités d'accès. ;
Vu son plan d'actions établi pour une durée de 6 ans portant sur les 8 thématiques suivantes :

- la santé
- les services sociaux
- la mobilité et le numérique
- les services marchands
- les nouvelles modalités de services publics

- l'éducation
- l'habitat
- les quartiers prioritaires de la ville ;

Vu la convention proposée par la Préfecture et le Département pour :

- participer aux instances de pilotage
- engager une démarche d'observation permettant d'évaluer l'avancement des actions
- rendre compte annuellement de l'avancée des actions
- communiquer les engagements inscrits dans le schéma

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au public (SDAASP), annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer,
- **DESIGNE** M. Jérôme MARCHAIS, titulaire et Mr Pierre-André PERROUIN, suppléant pour siéger au comité de pilotage.

Fait à Vallet, le 2 octobre 2019

*Le Président*
**Pierre-André PERROUIN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en préfecture le - 9 OCT. 2019

de son affichage le - 9 OCT. 2019

Accusé Réception
Préfecture, via FAST, le :
- 9 OCT. 2019